

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

Direction des Ressources Humaines

ARRETE N° DRH/2025-09/424

PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU TITRE DE L'ANNÉE 2023, AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE

Le Président de la Caisse des Écoles de Petit-Bourg,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2025/12/19/081 du 24 juin 2025 fixant les ratios promus et promouvables après avis du Comité Social Territorial du 9 mai 2025.

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2023,

ARRÊTE

Article 1:

Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année 2023, au grade **d'adjoint technique principal** de 2ème classe :

N°	NOM ET PRENOM	HOMME OU FEMME	SITUATION ACTUELLE (GRADE)	DATE DE L'AVANCEMENT
1	DELAG Frédérick	Homme	Adjoint Technique	01/01/2023

Part effective des femmes et des hommes :

EFFECTIF CONSIDÉRÉ	RÉPARTITION		TOTAL
EFFECTIF CONSIDERE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Agents du grade d'origine « promouvables »	1	0	1
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	1	0	1

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au comptable public,
- Au Président du Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe

Le Maire.

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- certifie sous su responsabilite le Caracter executione de Cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6 rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE) dans un délai de deux mois à compter de sa présente notification à l'agent ou via l'application »Télérecours Citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Petit-Bourg, le 15 septembre 2025

Le Président de la Caisse des Écoles.

Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville
Rue Victor SCHOELCHER
97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe
Tél: 0590 95 38 00 - Fax: 0590 95 69 43

www.ville-petitbourg.fr